

Référent en Santé Sécurité au travail

Objectifs de formation

- Asseoir une politique de santé et sécurité efficace
- Veiller à la prévention des risques professionnels
- Répondre à l'obligation de désignation et de formation d'un référent Santé et Sécurité au travail
- Augmenter les compétences de ses salarié

Objectifs pédagogiques

- Connaître les missions du référent santé et sécurité

- Connaître la réglementation applicable en matière de prévention des risques professionnels
- Développer une capacité d'analyse des accidents et maladies professionnelles, des situations et conditions de travail
- Être capable de mettre en place une démarche préventive afin d'améliorer la santé, la sécurité des salariés
- Utiliser les différents outils numériques à disposition

Durée : 05 jours - 35 heures

Mise à jour le : 8 juin 2026

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

2975 €

Dates :

Les 09, 16, 17, 23, 24 Février 2027

Les 05, 12, 13, 19, 20 Octobre 2027

Prérequis

Aucun

Public

Toute personne de l'entreprise nommée en tant que référent Santé et Sécurité de l'entreprise

Programme

Base légale

Depuis le 1er juillet 2012, les employeurs ont l'obligation de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.
De plus, la loi Santé au travail, depuis le 31 mars 2022, affirme le caractère obligatoire de la formation du référent « santé et sécurité au travail », qui est de 5 jours minimum.
Cette règlementation s'applique à toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité.

Module 1

- Tour de table et retour d'expérience
- Rôle et missions du Référent Santé et Sécurité
- La législation
- Les terminologies
- Le droit de retrait ; le droit d'alerte
- La faute inexcusable
- Les obligations de l'employeur et du salarié
- Les obligations réglementaires
- Le compte professionnel de prévention (C2P)
- La loi santé
- Le harcèlement sexuel
- Le harcèlement moral
- Le risque de désinsertion professionnelle
- La Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)

Module 2

- Les acteurs internes et externes, leurs rôles
- Les enjeux de la prévention
- Les 9 principes généraux de prévention (9 PGP)
- Les coûts directs et indirects
- Les accidents de travail et maladies professionnelles
- Les troubles musculosquelettiques – TMS
- Les risques psycho-sociaux – RPS
- Construire une démarche de prévention

■ Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
■ La sinistralité
■ Les risques
■ L'évaluation et la priorisation des risques dans le DUERP
■ Le PAPRIPACT (+ 50 salariés)

Module 3

■ Les plans d'actions
■ Les documents de sécurité
■ Les affichages obligatoires
■ Les formations
■ Les formations sécurité
■ L'accueil des nouveaux arrivants
■ La conformité des lieux de travail et des équipements
■ Les équipements de protection collective et individuelle
■ L'analyse des situations dangereuses, des accidents et incidents
■ Etude des différents supports :
➢ Les différentes méthodes
Fiche PRAP – ITAMaMi – ISHIKAWA
➢ La visite de sécurité
➢ L'enquête

Modules 4 et 5

■ En intra-entreprise : Visite sécurité sur site afin de relever les dangers ou les situations dangereuses qui seront travaillés.
➢ Travaux et recherches définis en fonction de l'activité de l'entreprise :
➢ Utiliser les différents supports travaillés
➢ Vérifier l'inscription au DUERP, au besoin rajouter le danger.
Prioriser le risque
➢ Réaliser un rapport de visite de sécurité
➢ Réaliser une déclaration d'accident de travail ou situation dangereuse, y mentionner les moyens de prévention à mettre en place
■ L'arbre des causes

■ Afin de renforcer l'engagement, la mémorisation et l'implication active des apprenants, un

escape game sécurité sera animé. Ce dernier regroupera les thématiques abordées.
■ Référent sécurité : en tant qu'acteurs de la prévention
➢ Comment faire la promotion de la prévention
➢ Apprendre à convaincre de l'utilité de la prévention
➢ Maîtrise sa communication, savoir argumenter
➢ Quels sont les leviers et/ou aides à utiliser pour mettre en place
une politique de prévention
■ Echange
■ Administratif

Modalités pédagogiques

- Tour de table permettant d'ajuster le contenu de la formation aux spécificités professionnelles des participants
- Alternance entre une présentation sur vidéoprojecteur et exercices pratiques adaptés
- documents et supports remis
- présentation d'outils numériques.
- Une clé USB sera à disposition des participants qui pourront télécharger les supports présentés, documents, images, travaux réalisés et livret.
- Une évaluation des compétences des participants sera réalisée au début de la formation.

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
- Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
- En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.

Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l’entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

- que l’information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation
- que les moyens de compensation n’appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.

- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.